

Dossier traité par:
Robert ALFTER – service technique
Tél.: 79 00 37 – 390
E-mail: robert.alfter@consdorf.lu

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 22 juillet 2024, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

ARTICLE I

Toute circulation et tout stationnement seront interdits dans la zone de chantier dans la Rue du Mur à Consdorf.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

ARTICLE II

Le présent règlement est en vigueur mardi 13 août 2024 de 08:00 heures jusqu'à 17:00 heures.

ARTICLE III

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

ARTICLE IV

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 22 juillet 2024

le bourgmestre,

le secrétaire communal remplaçant,

